
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trentième séance – Samedi 17 décembre 2005, à 10 h 15

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 10 h 15 dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Jean-Pierre Oetiker*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Patrice Mugny*, *Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 6 décembre 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 17 décembre 2005, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, on nous signale qu'il y a des problèmes acoustiques dans la salle et que certains conseillers et certaines conseillères n'entendent pas très bien les déclarations des uns ou des autres. Par conséquent, si vous avez des discussions à tenir, nous vous demandons de bien vouloir les tenir dans la salle des pas perdus, à la salle Nicolas-Bogueret ou même à la buvette, mais en aucun cas dans cette salle, car il est vraiment difficile de s'entendre. Merci de bien vouloir tenir compte de cette remarque.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2006 (PR-425 A/B)¹.

Suite du premier débat

M^{me} Sandrine Salerno (S). Nous avons entendu depuis ce matin parler d'un budget de rigueur. Pour notre part, groupe socialiste, nous qualifierons plutôt ce budget de budget de transition, puisque nous avons entendu les propos – et nous leur avons prêté une oreille attentive – du Conseil administratif ainsi que du nouveau Conseil d'Etat, disant qu'à partir de maintenant on allait commencer à négocier et à discuter des charges assumées par le Canton et par les communes, notamment la Ville de Genève.

Nous savons que la Ville de Genève a aujourd'hui une part prépondérante dans le domaine culturel et nous avons aussi vu, le 24 avril dernier, que le Canton avait des velléités de se décharger sur les communes sans vraiment négocier. Pour notre part, Conseil municipal et groupe socialiste, nous avons, durant des années, principalement dans le domaine de la culture, appelé à réfléchir sur une répartition

¹ Rapports, 3744.

des charges et donc des compétences, soit du pouvoir lié à ces compétences. Nous avons demandé une discussion générale sur qui fait quoi, entre le Canton et les communes. Nous apprenons avec plaisir que ce débat a commencé – sous de bons auspices, espérons-le – et nous demandons ici, en préambule, au Conseil administratif de tenir régulièrement le Conseil municipal informé des discussions qui auront lieu. C'est pourquoi nous appellerons plutôt le budget 2006 un budget de transition, imaginant que, dans les budgets qui nous seront présentés ces prochaines années, les charges et les compétences seront réparties différemment entre la Ville de Genève et le Canton.

J'en viens au budget qui nous est présenté et sur lequel nous travaillerons aujourd'hui. M. Reynaud disait, à juste titre, que le budget est beaucoup plus qu'un alignement de chiffres, que c'est avant tout le reflet d'une volonté politique. Nous avons envie de mettre cette déclaration en parallèle avec un article que nous avons lu hier dans le journal *Le Courrier*, qui était rédigé par Michel Schweri et qui parlait des inégalités économiques en Suisse. Je cite quelques lignes de cet article: «Les inégalités économiques se creusent. Pour le vérifier, regardons l'Enquête sur la structure des salaires de l'Office fédéral de la statistique. Dans le tableau répertoriant les salaires mensuels bruts par branches économiques, le rapport entre le plus bas et le plus haut revenu en 2000 était de 1 à 5. Quatre ans plus tard, la fourchette allait de 1 à 7.» Cette citation du journal *Le Courrier* mise en parallèle avec l'analyse du chef de groupe libéral nous fait dire qu'un budget est avant tout une volonté politique déclinée au travers des différents départements, des différentes politiques publiques.

Pour nous, il importe que le budget 2006 soit un budget de la gauche, à l'instar des quinze derniers budgets de l'Alternative, un budget qui mette en avant la nécessité d'une redistribution des richesses produites, que ces richesses soient distribuées par la commune sous forme de prestations ou qu'elles soient redistribuées par le milieu associatif, qui est particulièrement vivant et dense dans le canton de Genève. On peut lui rendre hommage et c'est à bon escient qu'il est largement soutenu, notamment par la Ville de Genève.

Nous pouvons comprendre que les partis de droite ne se retrouvent pas dans ce budget, qui est avant tout social, indépendamment du fait qu'il soit traité dans les départements de MM. Tornare, Mugny, Hediger, voire M. Ferrazino, si l'on pense aux politiques d'aménagement et de réhabilitation urbaine. C'est un budget qui nous correspond et que nous voterons avec plaisir à la fin de la journée, tout en ayant des commentaires et des propositions à faire sur certains points.

Je saisisrai l'opportunité qui m'est donnée par le rapport de minorité de M. Barbey et par l'intervention qu'il a faite – où il décrivait la gestion d'une ville de gauche comme calamiteuse, qui empêcherait les gens de vivre, qui leur donnerait les moyens de s'amuser, parce que les gens ne sauraient plus s'amuser

seuls... – pour dire que ce budget, à l’instar des budgets élaborés depuis les années 1990, n’a pas été facile à établir. Vous savez toutes et tous – c’est de l’honnêteté intellectuelle que d’en convenir – qu’à partir des années 1990 les collectivités publiques communales, cantonales ou fédérale ont vécu de grosses difficultés, entraînant des déficits et des baisses de prestations importantes. Depuis que la gauche est au pouvoir en Ville de Genève, son bilan peut être certes discuté, voire critiqué, mais on peut dire que la Ville est parvenue à maintenir des prestations de qualité pour toutes et tous. A notre sens, les personnes qui vivent en Ville de Genève ont une qualité de vie tout à fait décente, malgré les difficultés de certaines classes socioéconomiques, notamment les plus basses. La gauche est parvenue, grâce à des choix politiques qui n’étaient pas toujours faciles à faire et qui ont coûté parfois à la fonction publique, notamment à la fin des années 1990, à garantir à la population des prestations de qualité.

On nous décrit Genève comme une ville où il ne fait pas bon vivre, où on devrait apprendre aux gens à s’amuser... Bien sûr, les Genevois et les Genevoises ont souvent tendance à critiquer l’insalubrité des rues, à dire qu’on pourrait en faire plus, que cela pourrait être fait différemment. Mais, Mesdames et Messieurs, soyons un peu réalistes, promenons-nous dans les parcs, dans les rues: nous avons tout de même une qualité de vie appréciable qui est le reflet des différentes politiques mises en œuvres et votées lors du budget. Nous ne voulons pas faire de l’angélisme, puisque ici, au Parti socialiste, nous avons dit qu’aucune politique n’est taboue, qu’elles peuvent toutes être discutées et qu’elles devraient certainement, pour certaines, être réévaluées.

A cet égard, on a dit que la Ville avait besoin d’une expérience comme GE-Pilote. J’avoue avoir été étonnée d’entendre ces propos dans la bouche de différents orateurs. En effet, il faut se souvenir que GE-Pilote est née de l’initiative «Halte aux déficits» et de l’audit d’Arthur Andersen, qui a coûté plusieurs millions de francs aux contribuables. GE-Pilote n’est pas juste un artifice, c’est un processus qui a duré une dizaine d’années avec, aujourd’hui, un service de l’Etat qui guide cette expérience. Il faudra voir les résultats concrets de GE-Pilote, mais aujourd’hui c’est dix ans de travail pour un résultat qui n’est toujours pas définitif. Quant à dire que la Ville devrait se lancer dans une expérience comme GE-Pilote, je pense qu’il s’agit de savoir garder la mesure. Outre le coût de cette expérience, il s’agit de voir, concrètement, quels en seront les résultats. Car, pour le moment, nous n’avons pas vu grand-chose, mis à part le départ d’une réflexion... Nous, groupe socialiste, sommes toujours disposés à réfléchir, à partir sur des bases qui redéfinissent et qui rediscutent les missions de l’Etat. Mais je vous rappelle que GE-Pilote, aujourd’hui, ce n’est même pas la montagne qui a accouché d’une souris: c’est la montagne qui est en passe d’accoucher d’une souris, et reste à voir si elle y arrivera... Alors, que la Ville se lance dans une expérience identique, à ce stade, nous y serions plutôt défavorables.

A l'analyse du projet de budget 2006, il nous semble important de souligner que les politiques publiques développées dans les différents départements et services visent avant tout à développer le lien social et à renforcer la cohésion sociale. Il est difficile d'employer ces termes dans une intervention ici, parce qu'on n'a pas le temps de définir ce qu'on met derrière ces mots. Pour faire simple, je dirai que les communes doivent avant tout développer des politiques de proximité...

(La présidence est momentanément assurée par M. Roberto Broggin, vice-président.)

Le président. Madame Salerno, je vous interromps quelques secondes. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, je vous demande de faire un peu de silence et d'écouter les déclarations. Je vous remercie.

M^{me} Sandrine Salerno. La volonté qui se reflète dans l'ensemble des politiques que la Ville a menées et qu'elle continue à mener visent, dans une société pluriculturelle, à favoriser le vivre ensemble, la formulation d'un nouveau contrat social qui soit plus intégrateur. Ce sont là des mots, mais, concrètement, qu'y a-t-il derrière? Mesdames et Messieurs, indépendamment de la place où il siège dans cet hémicycle, chacun conviendra que le plus grand défi des villes aujourd'hui est de recréer une solidarité sociale, qui n'est plus celle qu'on connaissait auparavant dans des structures traditionnelles, comme la famille notamment. On peut le regretter, mais le fait est que la société a évolué. Et c'est peut-être là le distinguo d'importance entre la gauche et la droite.

Lorsque vous dites – Monsieur le président, vous transmettez au chef de groupe libéral, M. Reynaud – que nous mettons en avant des politiques et des programmes pour amuser les gens, comme «Voisins/Voisines», je réponds que nous avons, malheureusement ou heureusement – je ne porte pas de jugement de valeur – l'obligation de faire en sorte que les personnes se parlent. On peut penser que les gens n'ont pas besoin de la Ville pour se parler, qu'ils peuvent le faire de manière instinctive, quand ils se croisent dans l'ascenseur par exemple, mais le fait est que cela ne se passe pas ainsi. Si c'était le cas, on ne découvrirait pas des personnes décédées dans leur appartement depuis plusieurs semaines sans que personne ne s'en soit jamais inquiété! Aujourd'hui, la ville mérite d'être repensée en termes de qualité du lien social et de promotion du bien vivre ensemble. A gauche comme à droite, parfois avec des recettes différentes, nous devrions essayer de tendre vers un ensemble social où les personnes ont des contacts, des frictions, des lieux de rencontre et des envies – y compris grâce

à des événements festifs comme la Fête de la musique ou «La rue est à vous» – puisque ces moments de rencontre, dans une vie principalement axée sur la journée professionnelle, ne sont plus aussi spontanés qu’il y a quelques années. Dans ce budget, l’objectif de tous ces moments de rencontre – que cela soit par le biais d’aménagements éphémères qui peuvent être critiqués quant à la qualité du projet – l’objectif n’est pas de créer pour créer, mais de créer quelque chose pour que les gens se rencontrent autour de ce quelque chose. Qu’on le veuille ou non, favoriser la rencontre et le lien est un des grands défis des municipalités de gauche comme de droite.

Dans ce projet de budget et en vue du prochain projet que le Conseil administratif proposera au Conseil municipal, le Parti socialiste a envie de mettre en avant différentes populations qui ne nous semblent pas forcément toujours prises en compte comme elles devraient l’être, qui sont particulièrement vulnérables et auxquelles nous devrions être attentifs. Nous pensons ici aux populations féminines. Il serait intéressant de savoir exactement quel est l’effort consenti par la Ville pour favoriser l’insertion sociale, économique et culturelle des femmes. En effet, dans les analyses sur les nouvelles formes de pauvreté, on constate qu’un des groupes qui apparaît, de manière flagrante, comme le plus touché, ce sont les femmes. Les adolescents sont aussi touchés – je laisserai mon collègue Roman Juon en parler plus longtemps – et c’est pourquoi nous avons introduit 100 000 francs dans le budget pour favoriser l’apprentissage en Ville de Genève. Nous sommes souvent intervenus sur la nécessité de mettre en place des dispositifs pour les adolescents, les jeunes adultes, qui sont peu aidés et qui sont touchés par des formes de précarité socioéconomique. Ce sont des populations difficiles à atteindre, on ne sait pas comment mettre en œuvre des programmes adaptés aux adolescents, on se rend compte, par exemple, que tous les foyers d’accueil sont surchargés, que les structures qui soutiennent des projets pour les adolescents sont aussi submergées. Il y a donc là une réflexion à commencer rapidement et des mesures à développer pour ces populations spécifiques.

Nous aimerions aussi insister sur la nécessité, à notre sens, de développer en ville de Genève des expériences sur l’accueil des nouveaux habitants et des étrangers. Genève, comme toutes les grandes villes de Suisse, d’Europe et, plus largement, mondiales, est un pôle d’attraction pour les étrangers, qu’ils soient de la première génération ou des suivantes. Aujourd’hui, la politique d’intégration du Canton, à part un dispositif légal et un service qui ne fonctionne pas à satisfaction, n’a pas donné de grands résultats. Les villes pourraient donc avoir un rôle leader en matière d’intégration des étrangers, qui sont aussi des populations précarisées du point de vue socioéconomique et qui mériteraient d’être davantage intégrées socialement et culturellement.

Je ferai encore une remarque sur les négociations que le Conseil administratif a menées cette année avec le personnel. Nous en avons été fortement insatisfaits

et nous l'avons fait savoir à l'occasion du débat que nous avons eu en novembre et par le biais de la motion M-567, qui avait été déposée par l'ensemble de la commission des finances. Nous demandons au Conseil administratif, pour le budget 2007, de débiter rapidement les discussions avec la fonction publique, afin de ne pas se retrouver dans le même cas de figure que nous connaissons aujourd'hui. Cette discussion doit avoir lieu sur des bases partenariales, comme cela a été demandé de manière unanime dans ce plénum.

Finalement, je terminerai sur une «nouveau» du projet de budget, qui est la création d'un service central juridique au Palais Eynard. Le Parti socialiste souhaite marquer sa désapprobation à l'égard de la volonté affichée par le Conseil administratif et les personnes qui gèrent le Palais Eynard de créer ce service, qui, à notre avis, coûtera cher à terme. Il y a des juristes dans tous les départements et cette rationalisation qu'on nous présente aujourd'hui comme une panacée permettant de diminuer les coûts, nous n'y croyons qu'à moitié, voire pas du tout. A notre sens, c'est une ligne qui aurait pu être supprimée dans le projet de budget qui nous est présenté aujourd'hui et que nous voterons en fin de soirée. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente.)

M. Christian Zaugg (AdG/SI). L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) considère que la situation économique que nous connaissons est assez incertaine et constate que le Conseil administratif table sur une croissance des revenus de 1,3% et une inflation d'environ 1,2%, une situation finalement assez proche de celle de l'année précédente. Cette croissance de 2,5% du produit intérieur brut comprenant l'inflation ne concerne que les personnes physiques et nous avons appris, dans les premières pages du projet de budget, que, compte tenu des fluctuations peu prévisibles liées aux personnes morales, seule l'inflation avait été prise en compte par rapport aux comptes 2004 en ce qui concerne les rentrées fiscales des entreprises et des sociétés. Ce calcul laisse donc une marge de manœuvre positive à la Ville et nous en prenons acte.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) en profite pour rappeler que deux initiatives fiscales, qui seraient de nature à améliorer les recettes de l'Etat, devront être soumises en dernier ressort au peuple, mais, évidemment, nous n'attendons, au niveau de leur traitement, pas grand-chose de la majorité issue des dernières élections au Grand Conseil. Enfin, on peut rêver...

Nous savons également que l'Etat envisage de reporter des charges sur les communes et que la nouvelle loi sur la taxe professionnelle va bientôt entrer en

application et nous faire perdre quelque 2 300 000 francs. Nous avons décidé toutefois, face à ces incertitudes, d'en rester à la donne telle qu'elle se présentait il y a quelques mois et ce d'autant que rien n'interdit de penser à de possibles référendums.

Parlant de report de charges, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) s'inquiète des conséquences négatives de l'affaire de la rue du Stand. Dans ce contexte, nous souhaitons vivement que la Ville et l'Etat se retrouvent autour d'une table afin de négocier une nouvelle répartition des charges entre la Ville et l'Etat, mais – attention! – une répartition équitable qui ne transforme pas la Ville en une entité administrative croupion, dénuée de droits démocratiques, tout juste bonne à alimenter les caisses de l'Etat.

Au sujet des investissements, nous considérons que les collectivités publiques doivent continuer en période de légère récession économique de maintenir une bonne hauteur de dépenses pour la construction. Nous sommes, à cet égard, satisfaits du bon niveau des investissements prévus dans le budget pour un montant de 110 millions de francs.

Nous relevons également que le Conseil administratif a fait un effort d'économie sans précédent sur ses charges de fonctionnement en comprimant les groupes 31 affectés aux fournitures et aux imprimés, et nous disons tout net à l'Entente que nous n'accepterons pas de nouvelles diminutions relatives à ces lignes budgétaires.

Par contre, nous sommes très réservés en ce qui concerne les économies faites sur le dos du personnel dans un contexte où les choix effectués pourraient donner des ailes à l'Etat vis-à-vis de ses fonctionnaires. Nous regrettons les dispositions prises à l'encontre du personnel, car elles sont loin, vous le pensez bien, de faire partie de notre philosophie politique. Nous ferons cependant, c'est le cas de le dire, contre mauvaise fortune... bon cœur, à la condition expresse que le Conseil administratif entame de réelles négociations avec la commission du personnel, dès le début du mois de janvier, avec la ferme intention d'accorder en 2007 des améliorations salariales significatives et un retour au Plend. Parlant de salaires, j'ajoute qu'il nous semble que le Conseil administratif devrait revoir le système des annuités qui existe dans l'administration municipale en s'inspirant du modèle plus étalé dans le temps, plus lisible et mieux articulé qui a cours à l'Etat.

Pour en rester au personnel, nous prenons acte également de la politique de blocage des effectifs dans un contexte budgétaire difficile, tout en nous étonnant tout de même du nombre important de postes restés vacants dans les services. Cette politique restrictive, nous tenons à le souligner, ne nous enchante pas, mais, comme l'on dit parfois, nécessité fait loi.

Nous considérons, par ailleurs, qu'il faudra prochainement que la Ville fasse le pas, un pas définitif s'entend, en direction de la municipalisation des crèches.

Il me semble que cette mesure, largement souhaitée par la population et, une fois n'est pas coutume, par une majorité de notre Conseil municipal, tarde un peu à venir. Cette promesse électorale devrait, selon nous, entrer en application avant la fin de notre législature. Nous demandons donc qu'un débat soit prochainement organisé à ce sujet.

En ce qui concerne les subventions, nous voterons, cet après-midi, la subvention proposée par le Conseil administratif à Cinémur et à l'Orangerie, en souhaitant bonne chance à la nouvelle équipe qui mène un nouveau projet autour de la littérature, mais nous refuserons les autres.

Je terminerai en disant que l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera ce budget, même si nous avons quelques réserves de fond, car nous avons apprécié l'attitude de l'Alternative lors du débat du 25, rue du Stand. Nous sommes conscients que la situation économique et une certaine stagnation des recettes fiscales nous conduisent à laisser de côté certaines revendications, afin de maintenir l'essentiel des prestations municipales.

M. Pierre Losio (Ve). Les Verts pensaient que l'état du budget qu'on nous soumet inciterait à la sobriété du discours, voire à l'austérité parpaillote et budgétaire... Pour notre part, nous avons dit, lors du dépôt du projet de budget 2006, que nous nous en contenterions, et nous nous en contenterons encore aujourd'hui, après les quelques modifications qu'il a subies en commission des finances. Nous nous en contenterons, parce que, pour l'essentiel, il maintient le programme de l'Alternative. Par rapport aux objectifs, qui prévoyaient que cette année serait l'année de la qualité de la vie, je ne vois pas dans ce budget des avancées particulièrement significatives, mais plutôt un maintien des prestations qu'il est possible de fournir dans le domaine de la qualité de la vie. Ce n'est donc pas un budget ambitieux, mais un budget qui se contente de faire avec la réalité: maintien de ce qui existe, frein léger dans les engagements qui concernent la petite enfance – cela s'explique et je reviendrai tout à l'heure sur les propositions d'amendements du Parti démocrate-chrétien.

On a dit que c'était un budget de rigueur: je parlerai plutôt de «rigourette», et pourtant nous ne sommes pas des maniaques de la rigueur! Cela étant, force est de constater que deux propositions vertes ont été retenues, l'une avancée lors du débat sur le plan financier d'investissement et concernant le *personal stop*. Notre proposition avait fait certaines vagues, mais cet automne, contraint par la réalité, le Conseil administratif a dû s'y soumettre. Nous avons également mené une bataille, depuis longtemps, sur les groupes de comptes 31. Il semblait que diminuer les groupes 31 était impossible, mais finalement le Conseil administratif a dû convenir, devant la réalité des faits, qu'il fallait agir sur ces groupes de comptes. Il l'a fait de manière assez mesurée, en n'utilisant certes pas le meilleur

procédé, puisque les diminutions linéaires sont très arbitraires. Mais, enfin, il y a eu ces deux signes-là en matière de réductions.

Puis – M. Zaugg y a fait allusion – nous avons réussi à éviter de nous cogner la tête sur la poutre de la taxe professionnelle. En effet, hier soir, le Grand Conseil a renvoyé le projet de loi sur la taxe professionnelle en commission, ce qui fait que nous pouvons encore respirer quelques mois. Si, par hasard, la majorité de droite du Grand Conseil devait tout reprendre à zéro et annuler la taxe professionnelle – car elle en a les moyens parlementaires, elle dispose d’une majorité suffisante pour le faire – cela plongerait la Ville de Genève dans une situation assez catastrophique, puisqu’elle verrait disparaître une bonne partie des ressources qui alimentent son budget. Le projet de loi cantonal prévoyait de diminuer la taxe professionnelle de 10 francs par employé. Nous pensons qu’il serait préférable de revoir les piliers de la taxe professionnelle et la manière dont ils sont appliqués. En effet, nous doutons qu’une diminution de 10 francs par employé puisse favoriser une reprise de l’emploi. Pour une PME de 22 employés, cela représenterait une diminution de 220 francs: est-ce que cela pourrait lui permettre d’engager du personnel et de relancer l’économie? Je ne crois pas. Enfin, nous avons encore une fois échappé à la diminution de la taxe professionnelle, mais le problème se reposera certainement plus tard.

C’est donc un budget de «rigourette». L’empilement successif, au cours des années, d’aspirines et de sparadraps ne suffira jamais à permettre au Conseil administratif et à sa majorité de mener véritablement une politique ambitieuse visant à mettre en pratique l’intégralité, ou la plus grande partie du programme politique sur lequel nous avons été élus. Ce ne sont pas des «mesurettes» empilées chaque année qui le permettront, mais plutôt une politique budgétaire axée sur des dispositions à long terme. En ce qui concerne le *personal stop*, nous ne sommes pas des toxicomanes du *personal stop*, mais il se trouve que cette mesure a dû être prise par le Conseil administratif cette année. Je rappelle que, contrairement à ce qui a été dit précédemment, le Conseil administratif ne renonce pas à engager du personnel: il dispose d’un volant de postes vacants et il l’active quand il en a besoin. Ce n’est pas parce que 16 postes ont été supprimés au budget qu’il n’y aura pas d’engagement, puisque le Conseil administratif peut engager du personnel sur les postes vacants.

En ce qui concerne le personnel, nous souhaitons que la politique mise en place puisse régler les problèmes dans la durée, de manière pensée, plutôt que de manière énergique. Dans certains groupes politiques, récemment, on a entendu dire qu’il fallait des remèdes de cheval: nous ne pensons pas qu’on puisse résoudre le problème de cette manière. Il faut travailler davantage sur le long terme, et la première chose que le Conseil administratif devrait faire, c’est conclure les négociations avec le personnel de l’administration pour la fin février. Bien entendu, pour danser le tango il faut être deux et, comme disait mon camarade

Alpha Dramé, de temps en temps il faut donner des coups de pied dans les chevilles de son partenaire pour lui rappeler qu'on est deux! Il s'agit donc de discuter rapidement avec le personnel pour arriver à des mesures concrètes négociées, acceptées et validées. Ensuite, dans la foulée, on pourra passer à l'achèvement du grand chantier des statuts du personnel, auquel le Conseil administratif travaille depuis longtemps. Là encore, il convient de négocier, d'informer, car nous ne souhaitons pas réentendre ce que nous avons entendu à la commission des finances quand nous avons auditionné la délégation du personnel.

Une autre disposition importante concerne le plan financier d'investissement. Celui-ci porte sur douze ans et le Conseil administratif devrait nous fournir, au début de l'année, le train des investissements prévus pour l'année. Les investissements sont inscrits dans le plan financier et il suffit d'aller les chercher dans la bonne colonne. Nous voudrions savoir quelles demandes le Conseil administratif va déposer en 2006, de manière que nous ne nous retrouvions pas, quand arrive le mois de septembre, à constater que nous en sommes par exemple à 89 millions d'investissements, alors que la barre annuelle est fixée à 110 millions. D'autant qu'à la fin de l'année il y a toujours quelques projets qui peuvent être nécessaires, voire indispensables, et qui trinquent dans un tel cas. Tout cela demande des outils de pilotage; chaque département doit nourrir d'informations les départements des constructions et des finances, afin qu'on ait une idée des projets qui vont être déposés et qu'on sache quel va être le train d'investissements pour l'année.

Nous attendons également la liste des dépenses incompressibles que nous avions demandée il y a deux ans. Le Conseil administratif nous l'avait promise pour juin 2005, mais nous n'avons rien vu arriver... Connaître les dépenses auxquelles il est impossible de se soustraire est aussi une manière de travailler plus clairement.

J'en viens aux subventions. Nous, les Verts, sommes favorables aux conventions de subventionnement établies avec certaines associations, qui permettent une évaluation du travail effectué et des ajustements budgétaires dans un sens ou dans un autre. Nous pensons que c'est une bonne solution. Nous avons vu dans ce budget que des associations, culturelles, sportives ou autres, mériteraient d'être davantage soutenues; par contre, nous avons constaté que d'autres, qui sont soutenues pour des raisons historiques, par tradition, sont un peu en sommeil... Nous ne disons pas qu'il faut faire la traque aux subventions, mais simplement qu'il faut une plus grande transparence et une évaluation des dites subventions.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans reprendre un ou deux propos que j'ai entendus sur les bancs de l'Entente et notamment dans la bouche du rapporteur de minorité, M. Barbey, qui nous a fait une description absolument apocalyptique de la Ville de Genève. Je ne sais pas quelle ville il a décrite, mais

je suis carrément impressionné! Il me semble qu'une simple lecture des journaux permet de constater que jamais l'offre de spectacles n'a été aussi dense, et pas seulement dans le domaine institutionnel, mais aussi dans le domaine de la création indépendante. Nous avons le choix d'aller dans je ne sais combien de théâtres, à je ne sais combien de spectacles... La Fête de la musique, les Fêtes de Genève, les fêtes de quartier, les fêtes organisées par les commerçants attirent beaucoup de monde. Nous n'avons pas l'impression de vivre dans une république calviniste qui s'ennuie et où les gens sont d'une tristesse infinie. De même, en ce qui concerne les activités sportives, je crois savoir que le département de M. Hediger peine à absorber les demandes de tous ceux qui veulent participer à des écoles de sports et qu'il est obligé de multiplier l'offre. Ces demandes correspondent à une vraie envie d'exister qui se manifeste à travers la pratique du sport. Je ne peux donc pas approuver cette description apocalyptique.

M. Barbey a aussi évoqué le génie créatif qui serait anesthésié par une politique de l'Alternative répressive en matière de liberté, et il a cité deux exemples. D'abord, le fait de ne plus pouvoir circuler librement: je ne vois pas en quoi le fait de pouvoir circuler librement en automobile favorise le génie créatif... J'ai beaucoup de peine à comprendre le lien entre l'expression créative et le fait de pouvoir circuler en automobile! C'est d'autant plus paradoxal que je ne me souviens pas d'avoir croisé une seule fois M. Barbey en automobile: je ne sais même pas s'il en a une, il est tout le temps à bicyclette... (*Remarque.*) Je me souviens de ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur Barbey. Le deuxième exemple était que les commerçants baissaient leur rideau... Pour nous, les Verts, le consumérisme n'est pas non plus une façon d'exprimer son génie créatif!

J'ai également entendu le préopinant du groupe radical parler d'une sorte de vacuité à propos du budget, disant que les recettes fiscales étaient surévaluées, sous-évaluées, qu'on ne savait pas exactement sur quoi on pouvait tabler, qu'on manquait de prudence... Effectivement, en ce qui concerne les évaluations fiscales et les ressources qu'on peut en tirer, je ne peux pas m'empêcher de penser à cet ancien collègue, qui a été président du Conseil municipal et qui, à chaque fois qu'on examinait les comptes ou le budget, disait: «De toute façon, vous pouvez voter ce que vous voulez, cela ne correspond à rien du tout!» Vous vous souvenez sans doute de ce collègue, Jean-Pierre Lyon, qui a siégé longtemps à la commission des finances. A force de l'entendre répéter cela, je me suis dit qu'il devait bien y avoir une raison et je me suis penché sur les évaluations fiscales: j'ai dû constater qu'effectivement la façon dont le Conseil administratif doit travailler est assez éloquente.

D'abord, le Conseil administratif n'a pas la maîtrise des informations qu'il possède. Les évaluations fiscales procèdent de toute une architecture complexe depuis l'introduction du système postnumerando. J'ai ici un schéma que m'a remis le directeur des finances cantonales et qui ressemble carrément à la bataille

des Malouines! On y voit un joli fond bleu avec des déplacements, des reports, des hypothèses: c'est kafkaïen! Ainsi, pour les recettes des personnes physiques, qui atteignent dans notre budget environ 480 millions, il faut savoir que cette somme correspond à un vœu pieux, qu'elle est évaluée d'après un panel de 320 personnes et qu'il y a 3% d'erreur dans cette évaluation. De plus, pour établir ces prévisions, on doit remonter aux productions fiscales de 2000, 2001 et 2002; au début de l'automne, il restait des taxations qui n'étaient pas encore effectuées, même pour 2001 et 2002. Le Conseil administratif se base donc sur ces hypothèses et, quand il fait son budget, il obtient, selon les dernières informations disponibles, des éléments constituant l'assiette fiscale de l'année précédente. Ces éléments transitent ensuite dans un modèle qui simule la variation de l'impôt engendrée par l'évolution hypothétique des différentes grandeurs économiques.

C'est dire qu'il est difficile de pouvoir compter sur une évaluation des recettes fiscales qui soit stable. Le Conseil administratif n'en porte pas la responsabilité; il reçoit les informations, il en fait une appréciation et, ensuite, il les pondère en tenant compte de différents paramètres. Or on sait que les paramètres économiques sont extrêmement fluctuants. A ce sujet, on a évoqué tout à l'heure la crise économique qui règnerait à Genève en ce moment. Mais, pour ma part, j'ai encore en mémoire une déclaration faite cet automne par la conseillère d'Etat alors en charge du Département des finances, qui parlait d'une économie en pleine croissance, au point que près de 30 000 travailleurs supplémentaires seraient nécessaires pour l'économie genevoise. Qui croire alors? D'une part, on dit que c'est la crise économique, que la situation n'est pas réjouissante et, d'autre part, quelqu'un qui s'y connaît dit que Genève aurait besoin d'à peu près 30 000 personnes...

En ce qui concerne les évaluations fiscales, on ne peut donc tenir compte que de prévisions basées sur les années précédentes, pour établir des hypothèses qui ont 3% de différence avec la réalité. A chaque fois qu'on fait une évaluation, il y a 3% de marge d'erreur: c'est dire que le delta commence à prendre des proportions assez inquiétantes...

Certains orateurs ont aussi dit que les recettes des amendes étaient surévaluées. A ce sujet, dans le rapport sur le budget de l'Etat, au chapitre du Département de justice et police – devenu le Département des institutions – à la rubrique «Amendes», on lit: «Depuis plusieurs années, les rétrocessions de contraventions à la Ville de Genève sont en forte augmentation suite à l'engagement massif d'agents municipaux. Il en ira de même pour 2006.» Et on constate en effet, dans les chiffres, une augmentation des montants rétrocédés à la Ville de 1 707 000 francs, c'est-à-dire 37% d'augmentation. On peut donc considérer que les évaluations fournies par le Département des finances sont plus ou moins crédibles ou fiables, mais je constate en tout cas que les reports sont plus importants.

Maintenant, au chapitre des recettes que perçoit l'Etat en matière d'amendes, je lis: «Depuis plusieurs années, le montant prévu pour les amendes est en diminution. Cette tendance se poursuit en 2006. Elle est principalement due à la forte diminution des activités de la brigade du trafic dans le domaine du stationnement et à la réaffectation de certains postes de la police vers d'autres activités.» Et j'observe que, dans le budget de l'Etat, les recettes des amendes s'élèvent à 350 000 francs! Mais que fait la police? Où sont passées ces recettes? Eh bien, elles ont passé dans le budget de la Ville de Genève, qui peut faire une évaluation à peu près fondée, selon les informations qui lui sont communiquées par le Département des institutions et par le Département des finances.

Je dirai encore une dernière chose sur les amendements du groupe démocrate-chrétien qui concernent les postes vacants. Supprimer complètement la marge de manœuvre du Conseil administratif liée aux postes vacants, c'est tout simplement faire le contraire de ce qui est souhaitable, à savoir simplifier le travail, accélérer les choses, éviter si possible trop de procédures qui ralentissent l'engagement de personnes. Si on supprime complètement ce volant de manœuvre, chaque fois que quelqu'un démissionnera ou tombera malade pour une longue durée, le Conseil administratif devra venir devant le Conseil municipal pour demander un poste. C'est empêcher le gouvernement de travailler!

Quant à la petite enfance, nous allons passer pour les méchants! On dira que nous n'aimons pas les enfants, puisque nous ne voulons pas augmenter le budget qui permettrait d'ouvrir la crèche des Ouches et également d'ouvrir complètement la crèche de Châteaubriand. Le montant additionnel nécessaire pour la crèche des Ouches serait de 917 000 francs, et celui pour la crèche de Châteaubriand de 750 000 francs. Mais il ne suffit pas de voter de l'argent, Mesdames et Messieurs, il faut pouvoir engager le personnel d'encadrement nécessaire. Or il se trouve qu'actuellement il n'y a pas de personnel disponible, à moins d'engager des gens sans diplôme. En l'état, pour répondre aux standards imposés par l'Etat de Genève et compte tenu du nombre de personnes qui sortent de formation, il n'est pas possible de trouver le personnel nécessaire. Ou alors il faudrait que l'Etat, en matière de standards, décide un moratoire pendant quelques années, afin de permettre à la Ville de Genève de remplir complètement sa mission en ce qui concerne les crèches et, surtout, de pouvoir accueillir les enfants toute l'année. Je comprends qu'il soit délicat d'ouvrir une crèche et de devoir expliquer aux habitants du quartier que la crèche est ouverte, mais pas complètement, faute de moyens. Mais, en l'occurrence, ce n'est pas une question d'argent, c'est une question de personnel. Nous ne pourrions donc pas suivre cet amendement, et je pense que l'Alternative ne le suivra pas non plus.

Voilà, Mesdames et Messieurs, c'est donc un budget très sobre et nous nous en contenterons. Les mesures que le Conseil administratif devrait mettre en place – et que j'ai évoquées tout à l'heure au nom des Verts – ne visent pas à satisfaire

à un dada en matière de coupes budgétaires ou à un dada en matière de rigueur absolue, de la part de notre mouvement. Elles visent une meilleure gestion, qui permettrait de résoudre certains problèmes de fonctionnement que je viens d'évoquer et de disposer d'une plus grande marge en matière d'investissements. Une meilleure gestion permettrait au gouvernement de la Ville d'appliquer la politique pour laquelle il a été élu et qu'il est contraint, pour le moment, de brimer, parce qu'il n'en a pas les moyens. Nous accepterons donc ce budget, nous nous en contenterons; il n'est pas très ambitieux, mais il maintient au moins l'essentiel du programme sur lequel nous avons été élus. (*Applaudissements.*)

M. Eric Ischi (UDC). Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'abord un commentaire concernant l'étude du projet de budget. Nous pouvons tous nous accorder pour dire que ce n'est pas nécessairement un exercice facile et je relèverai ici un point qui pourrait certainement être amélioré, lorsque nous auditionnons les départements et les services: je parle des réponses et des explications que nous donnent les services compétents. Plusieurs membres de la commission des finances l'ont relevé: nous n'avons pas toujours, tout de suite et de manière correcte, les réponses à nos questions. C'est quelque chose qui pourrait être amélioré.

En ce qui concerne le projet de budget, notre groupe a admis que le Conseil administratif avait fait un réel effort pour arriver à boucler ce budget – même si, petit bémol, il y a été contraint et forcé – compte tenu de l'annonce par l'administration fiscale cantonale d'une baisse des prévisions de 6,5 millions de francs. Je ne vais pas m'étendre sur le fait que seuls 3 millions ont été pris en compte, nous verrons bien ce que l'avenir nous réserve.

En matière de recettes liées aux amendes d'ordre, pour certains, il n'y a pas de souci à avoir, pour d'autres, c'est le contraire. En ce qui nous concerne, je dirai que c'est une affaire à suivre, parce que les citoyennes et les citoyens – qui en ont marre des amendes – risquent de changer leur comportement.

En ce qui concerne les charges, il faudra réellement se poser la question de savoir si nos finances nous permettent de continuer à organiser un certain nombre de manifestations dans notre ville. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons plus en détail lors du deuxième débat.

Un autre souci que j'évoquerai est le faible taux d'autofinancement des investissements. Les conséquences sont, évidemment, une augmentation de la dette de plus de 40 millions de francs et cela doit être une préoccupation de l'ensemble de notre parlement.

Je ne vais pas énumérer tous les problèmes, toutes les propositions, toutes les questions qui ont été évoquées par les différents intervenants de chaque groupe,

ce serait un peu long. Je dirai simplement que nous sommes là aujourd'hui pour étudier d'une manière détaillée ce projet de budget et que nous y passerons plusieurs heures. Quant à savoir s'il faut accepter ou non le budget 2006, pour l'heure, le groupe de l'Union démocratique du centre réserve sa décision. Nous sommes curieux de voir quel sera le sort réservé à un certain nombre d'amendements et nous nous prononcerons de manière définitive à l'issue de nos débats.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez que je fais toujours un petit commentaire au nom du Conseil administratif sur le projet de budget. Le moment est donc venu de m'écouter pendant quelques instants.

En tendant un peu l'oreille dans les couloirs de l'administration, j'ai entendu quelques cadres, aux références sportives, faire allusion à un marathon; d'autres, plus enclins aux citations, parlaient volontiers de remise permanente de l'ouvrage sur le métier. Dans les faits, tous décrivaient la même chose: la longue procédure qui nous amène aujourd'hui dans cette salle du Conseil pour le vote du budget 2006. Effectivement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les étapes menant à la séance de ce jour ont été nombreuses et parsemées d'embûches. Ainsi, à titre d'exemple, la direction de mon département a établi pas moins de dix rapports à l'intention du Conseil administratif tirant, à chaque stade du budget, un bilan intermédiaire des travaux d'arbitrage entrepris par l'exécutif communal.

Pourquoi tant de temps consacré à cette élaboration budgétaire? Deux phénomènes principaux peuvent être avancés. Premièrement, une première consultation des services et des départements de l'administration a abouti, au mois de mai dernier déjà, à un projet de budget présentant un excédent de charges de 33 millions de francs – en chiffres ronds. Résorber un tel déficit potentiel n'est pas une sinécure, vous le comprenez bien, surtout lorsque chaque projet est soutenu pour d'excellentes raisons par les magistrats en charge du domaine. Deuxièmement, des évaluations des revenus fiscaux revues à la baisse. Des modifications à due concurrence des charges de fonctionnement de notre administration ont dès lors été nécessaires, nous obligeant à diminuer des budgets qui avaient été accordés en 2005. De ces constats, il convient de tirer des enseignements. Le principal est celui auquel je m'attelle depuis plusieurs années maintenant: les moyens financiers de la Ville de Genève connaissent aussi des limites et vont brimer de plus en plus les volontés politiques du Conseil administratif. Certains d'entre vous ont fait allusion à cela il y a quelques instants.

Nul besoin de vous rappeler les ambitions élevées en termes de nouvelles prestations qui ont été développées à maintes reprises par votre Conseil administratif; toutes avaient leur attractivité, leur intérêt, leur utilité pour la population genevoise. Pour ma part, je plaiderais pour un renforcement de

l'existant, une volonté de conforter la Ville de Genève dans ses missions de base, au profit et à l'écoute de la majorité des citoyens. Je reste persuadé que cette voie est la bonne et qu'elle devra impérativement être suivie, afin que nous nous recentrions sur notre rôle de base. Nous devons le faire avec excellence en nous dotant des moyens adéquats, notamment financiers. Il conviendra de faire preuve de courage et de détermination, procédant à des choix qui conduiront à abandonner certaines prestations, ou les laissant à d'autres entités. Un mandat pour entamer une réflexion allant dans ce sens avec les directeurs de nos départements a d'ailleurs été donné au directeur général de l'administration. Les résultats de ces analyses appuieront le processus budgétaire 2007.

Dans ce cadre, je pense également que les discussions entamées avec l'Etat sont une étape indispensable en vue d'une optimisation de notre fonctionnement et, plus généralement, de l'efficacité des collectivités publiques genevoises. Il est plus que jamais indispensable de désenchevêtrer les relations multiples que nous entretenons avec le Canton, afin de recentrer chacune de ces entités sur ses prérogatives essentielles. Qu'on ne se méprenne pas: vous aurez bien entendu compris que je ne parle pas ici des tentatives malsaines et répétitives de l'Etat de faire payer aux communes en général, et à la Ville en particulier, son incapacité à maîtriser ses charges et à présenter un budget équilibré. Il n'est d'ailleurs pas inutile de se demander si un article comparable à l'article 77 de la loi sur l'administration des communes ne devrait pas s'appliquer aussi à l'échelon cantonal, puisque cette contrainte légale semble déboucher sur des finances communales tellement saines qu'elles suscitent l'appétit de l'Etat... Je ne faisais donc pas allusion à la facture de 30 millions de francs que nos édiles cantonaux envisagent de déverser sur les communes, dont 17 millions à la charge de la Ville, mais bien sûr aux pourparlers engagés pour répartir les tâches d'intérêt général qui doivent revenir au Canton et celles de proximité aux communes. S'il est encore trop tôt pour vous donner des informations précises sur les domaines qui pourraient être touchés, je peux vous affirmer, au nom du Conseil administratif, que la démarche est des plus utiles et devrait déboucher sur une clarification des rôles. Ce travail doit être entrepris, même s'il aura certainement, en définitive, un coût pour la Ville en raison des difficultés budgétaires cantonales qui restent toujours en filigrane. Mais si charges et pouvoirs de décision sont dorénavant réunis au sein des mêmes instances, la réflexion mérite d'être menée à son terme.

J'espère que ce contact avec l'Etat permettra également de repenser certaines normes édictées en dogme actuellement. Un allègement des contraintes imposées pour l'encadrement des enfants dans les crèches serait un moyen simple, et peu coûteux, d'augmenter le nombre de places à disposition dans un avenir très proche – je crois que M. Tornare est d'accord avec cela. Une réflexion devrait être également menée s'agissant des normes incontournables lors de la construction de locaux affectés à la petite enfance ou aux Centres d'action sociale et de santé,

par exemple. Mais je ne voulais pas focaliser sur le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement: revenons plus concrètement au budget 2006 qui nous occupe ce jour.

Vous aurez pu constater, au gré des auditions en commission et des réponses apportées à vos interrogations, que le Conseil administratif a essayé d'équilibrer les sacrifices demandés entre les différents domaines de charges. Ainsi, pour la première fois depuis la reprise totale des mécanismes salariaux en 2001, un effort a été demandé à la fonction publique. En effet, il devient quasiment impossible d'équilibrer le budget de la Ville sur la base des taux de croissance prévus pour les revenus fiscaux sans limiter la progression de la masse salariale du personnel. Cela découle de deux facteurs principaux... (*Brouhaha.*) Merci, Madame la conseillère municipale, de m'écouter quelques instants. Je sais bien que le libéral que je suis a assez peu d'écoute ces jours dans la faction libérale... (*exclamations*) ...mais il s'agit quand même du budget de la Ville, Madame!

Premièrement, le chapitre 30 représente plus de 40% des charges de fonctionnement de la Ville de Genève. Agir exclusivement sur les 60% restants, dont la majeure partie consiste en des obligations légales sur lesquelles nous n'avons pas de prise, ou des prestations directes à la population, est illusoire. Deuxièmement, les mécanismes salariaux sont d'une progressivité telle que leur simple application à l'effectif actuel de la fonction publique – dont l'augmentation a été tout de même de 300 postes ces cinq dernières années – ne laisse à la libre disposition de l'exécutif qu'un tiers des revenus fiscaux supplémentaires. Vous voyez que la marge de manœuvre est vraiment très faible. C'est donc deux mesures qui ont été décidées par le Conseil administratif: la suppression de la participation de la Ville à l'assurance maladie des employés, à l'exception de ceux dont les classifications sont les plus faibles, et l'abolition des annuités extraordinaires. Si je comprends parfaitement la déception de la fonction publique s'agissant de ces deux mesures, je pense qu'il convient de cesser de ne regarder que ce qui disparaît pour se réjouir de ce qui reste. Je ne connais, en effet, pas d'autre employeur qui octroie le cumul d'autant d'avantages en termes de vacances, de prévoyance sociale, de souplesse horaire et de sécurité de l'emploi. A l'heure où des discussions ont lieu au sein d'une commission consultative de révision des statuts, je souhaite que tous s'en souviennent, pour que la Ville puisse se doter d'un outil de gestion du personnel plus flexible et résolument moderne. Je fais une totale confiance aux personnes qui s'occupent actuellement de la réforme du statut.

Pour les biens, services et marchandises, un rééquilibrage a été nécessaire, suite aux très fortes diminutions enregistrées au budget 2005 – vous l'avez dit également.

Enfin, des sacrifices ont dû être consentis au niveau des subventions, notamment dans le domaine prioritaire du Conseil administratif: la petite enfance.

Un ralentissement est en effet indispensable dans la croissance de ce secteur en raison de nos moyens financiers limités, malheureusement. Moins de nouvelles places pourront être créées en 2006, une part importante de l'augmentation de la subvention affectée à la petite enfance étant consacrée à l'application des mécanismes salariaux. A noter cependant que ce ne sont pas uniquement les contraintes budgétaires qui devraient ralentir l'expansion du secteur, mais également celles liées à la construction des nouvelles crèches ou encore celles ayant trait à la formation du personnel d'encadrement. M. Losio y faisait allusion tout à l'heure. J'ose encore espérer que les quelques décisions modifiant la reconstitution systématique de la manne financière allouée à divers subventionnés seront soutenues par la majorité de votre Conseil.

Un dernier mot sur un sujet qui continue à me causer beaucoup de soucis, celui des investissements et de son corollaire, bien sûr, la dette. Si 110 millions d'investissements annuels n'est pas en soi un chiffre déraisonnable pour une Ville comme Genève, qui présente un budget de près d'un milliard hors imputations internes, il le devient en regard du faible taux d'autofinancement dégagé. Notre difficulté à présenter des comptes de fonctionnement avec un boni proche de 40, voire de 50 millions, nous conduit à creuser de plus en plus profondément, année après année, notre dette. S'endetter n'est pas une tare, mais cela peut le devenir lorsque la totalité des investissements réalisés est sans retour financier. Certes, notre patrimoine administratif doit être entretenu ou développé, mais cela ne doit pas être au détriment systématique des investissements du patrimoine financier – c'est un discours *pro domo*, Mesdames et Messieurs! – surtout lorsque ceux-ci présentent un rendement intéressant, Monsieur Dramé... Par conséquent, j'espère que votre Conseil saura faire bon accueil aux projets qui pourraient vous être soumis en 2006 dans ce domaine.

Entre-temps, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous souhaite un débat le plus serein possible et je vous remercie de l'attention que vous avez portée à mes quelques propos.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs, j'aimerais annoncer, premièrement, que le Conseil administratif s'opposera aux amendements de l'Entente et de l'Union démocratique du centre visant la suppression des postes vacants. Nous nous sommes mis d'accord dans cette assemblée, d'une manière majoritaire, sur le *personal stop*. Pour mener à bien un certain nombre d'objectifs politiques, laissez-nous les postes vacants, car sinon vous direz que nous n'avons pas de politique!

Deuxièmement, je dirai un mot sur nos discussions avec la commission du personnel et l'ACAM, l'Association des cadres de l'administration municipale, pour répondre à un certain nombre de questions de conseillères et conseillers

municipaux. Mercredi après-midi, lors de la manifestation devant le Palais Eynard, j'ai reçu les représentants de l'ACAM et de la commission du personnel dans le bureau du maire au Palais Eynard. Nous nous sommes engagés formellement à avoir des rendez-vous fixes avec les représentants du personnel, à donner des objectifs clairs concernant le budget 2007 dès le début de l'année civile 2006, et à donner le maximum d'informations. Je réaffirme ici notre volonté politique à ce sujet; j'espère que vous l'entendrez et qu'un certain nombre d'entre vous, Mesdames et Messieurs, arrêteront de critiquer tout le temps. Mais, comme disait Claude Ketterer lorsqu'il était maire: à Genève, on voit trop souvent le verre à moitié vide plutôt qu'à moitié plein...

En ce qui concerne les demandes que la commission du personnel avait formulées pour la participation à l'assurance maladie, je vous rappelle que nous avons décidé – c'est indiqué dans le budget – une participation de 50 francs pour les salaires allant jusqu'à 77 594 francs. Quand mon collègue André Hediger et moi-même avons reçu M. Crettenand et les représentants de la commission du personnel, ceux-ci ont demandé qu'un effort supplémentaire soit fait, avec une participation dégressive jusqu'à 100 000 francs de traitement. Evidemment, tout cela méritait d'être étudié et je vous donne brièvement les résultats de cet examen, afin qu'ils figurent au *Mémorial*.

La mesure qui est proposée dans le budget 2006 et que vous voterez ou non tout à l'heure, soit une participation à l'assurance maladie de 50 francs pour les traitements annuels de 52 849 francs jusqu'à 77 594 francs, entraîne un coût brut de 915 000 francs, et un coût net de 1 005 000 francs. Cela concernerait 1500 personnes. La proposition formulée par M. Crettenand et d'autres membres de la commission du personnel, soit une participation dégressive pour les traitements allant de 77 595 jusqu'à 100 000 francs, entraînerait un coût brut de 185 000 francs et un coût net de 205 000 francs. Cela concernerait 1200 personnes.

Mesdames et Messieurs, on nous demande toujours plus. Nous avons fait un effort pécuniaire supplémentaire, pour répondre à une demande de la commission du personnel et de l'ACAM, en fixant la barre au-delà de la classe 8. Je vous rappelle aussi que les revenus les plus modestes, les personnes qui ont des difficultés peuvent toucher des subsides de l'Etat. Vous avez peut-être lu l'article de la *Tribune de Genève* corroborant mes dires et qui s'intitulait: «L'accès aux subsides de l'assurance maladie rétrécit.» Vous savez que pour les revenus les plus faibles, pour les personnes qui ont des difficultés, il y a maintenant une automaticité des subsides, puisque l'octroi des subsides s'appuie sur les déclarations fiscales. On nous parle toujours de doublons Ville-Etat: nous n'allons tout de même pas allouer une participation aboutissant à ce que des personnes reçoivent plus que ce dont elles ont besoin! En conclusion, le Conseil administratif vous propose de refuser la demande de la commission du personnel telle qu'elle

avait été formulée lorsque nous avons reçu certains de ses membres, après la manifestation devant la mairie.

En ce qui concerne les crèches et les autres sujets liés à mon département, j'y reviendrai lorsque nous discuterons du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, c'est-à-dire à 6 h du matin peut-être!

Deuxième débat

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous entamons l'examen du budget corrigé, page par page.

J'ai une communication à vous faire concernant les amendements. Si des augmentations de charges sont acceptées, la direction des finances proposera à son tour des amendements afin de rétablir l'équilibre financier, mais elle ne pourra le faire qu'à la fin de nos débats, soit après l'examen du dernier département, celui des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Je vous informe que nous avons été saisis de 23 amendements déposés par le groupe démocrate-chrétien et visant la suppression des postes vacants.

M. Georges Queloz (L). Madame la présidente, j'ai une question d'ordre général qui concerne la colonne des comptes 2004. J'aimerais savoir si ces chiffres ont été corrigés à la suite des modifications que le Conseil d'Etat a imposées, si les montants qui avaient été prélevés sur le budget de fonctionnement ont été transférés au budget d'investissement. Cela a-t-il été fait, les montants ont-ils été corrigés?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Queloz, nous sommes dans la procédure budgétaire 2006. Cela n'a rien à voir avec les comptes 2004...

M. Georges Queloz. Le budget que nous examinons contient bien des chiffres dans la colonne «Comptes 2004»! Je pose donc la question: est-ce que les montants ont été corrigés en fonction des modifications que le Conseil d'Etat a imposées, à savoir le transfert des montants prélevés sur le budget de fonctionnement 2004 au budget d'investissement? Cela change énormément la donne lorsqu'on fait des propositions d'amendements basées sur les comptes...

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Poser la question, Monsieur Queloz, c'est y répondre! Nous avons discuté de cette rectification des comptes

2004 mardi dernier, vous vous en souvenez. Le document que vous avez sous les yeux a été préparé la semaine précédente. Donc, pour être clair et précis par rapport à votre question, c'est non!

Autorités.

Page 1, cellule A002000, Administration centrale, groupe de comptes 301, Traitements du personnel.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement du groupe démocrate-chrétien visant une diminution des charges de 200 000 francs, avec la justification: «Suppression des quatre postes à 50% de coordinateurs Agenda 21 à l'administration centrale qui sont vacants et qui ne font l'objet ni d'une procédure de mise au concours ni de nomination.»

M. Lionel Ricou (DC). C'est le premier des 23 amendements que nous avons déposés concernant la suppression des postes vacants. Dans le cadre du travail de la commission des finances, nous avons reçu du Service des ressources humaines un tableau mentionnant les postes vacants au sein de l'administration de la Ville de Genève. Parmi les 130 postes vacants, une procédure de nomination était en cours pour environ 80 postes. Pour répondre à la remarque de M. Losio tout à l'heure, je précise que les 23 amendements ne concernent pas les 80 postes qui sont en cours de nomination. En revanche, en consultant cette liste, nous avons pu observer qu'une quarantaine de postes étaient vacants depuis un certain nombre d'années et qu'il n'y avait pas de procédure de nomination en cours pour ceux-ci. Nous en avons déduit que ces postes n'étaient pas nécessaires.

En proposant cet amendement, nous voulons réduire le volant des postes vacants pour le Conseil administratif, car nous estimons, en vertu du principe de transparence, que c'est au Conseil municipal de décider de la création de postes. Si depuis un certain nombre d'années ces postes ne sont pas repourvus, c'est qu'ils ne sont pas nécessaires. Nous proposons donc de les supprimer pour que, lors du prochain processus budgétaire, le Conseil administratif vienne avec des propositions de création de postes, que nous entérinerons à ce moment-là. Voilà la raison pour laquelle nous avons proposé ces 23 amendements, Madame la présidente. Pour cet amendement, il s'agit de supprimer quatre postes à 50% de coordinateurs Agenda 21.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Les explications dans le budget ne sont peut-être pas claires, Monsieur Ricou, car votre premier amendement

montre bien que vous n'avez pas compris! A l'époque, les quatre demi-postes de coordinateurs avaient été votés pour la démocratie de quartier. Je ne me souviens plus pour quelle raison ils avaient été inscrits sous Agenda 21.

J'explique ici chaque année – vous pouvez le lire dans le *Mémorial*, Monsieur Ricou – que la couverture budgétaire de ces quatre postes à mi-temps permet de payer la facture des deux personnes qui organisent la manifestation «La ville est à vous». Il s'agit de MM. Justin Kahamaile et René den Haan, qui sont employés par la FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle), donc par l'Etat. Ces deux personnes nous sont prêtées pour la manifestation «La ville est à vous», car M. den Haan est un spécialiste, qui a créé «La rue est à vous» aux Pâquis. Etant donné que ces quatre demi-postes sont disponibles, nous avons décidé d'utiliser cette couverture financière, au lieu d'ajouter 220 000 francs dans mon département. En l'occurrence, ces quatre demi-postes ne sont pas des postes vacants dans le sens où la couverture financière est utilisée. Nous ne savons pas forcément si nous garderons ces personnes sur la durée et les payer de cette façon nous évite d'être coincés et de devoir éventuellement les renvoyer à l'Etat.

M. Patrice Reynaud (L). Je reprendrai en d'autres termes ce que vient de nous exposer M. Lionel Ricou. En fait, ce problème de vacance de postes est aussi un problème politique. Il ne faut pas confondre vacance de postes et indisponibilité durable qui se transforme, en fait, en un poste non pourvu, mais à disposition de l'administration.

Nous vous avons bien entendu, Monsieur le maire, et nous vous avons bien suivi lorsque vous avez parlé du *personal stop*. Nous étions d'ailleurs les premiers, et cela depuis de nombreuses années, à le demander. Le problème est qu'il reste néanmoins une marge de manœuvre – marge de manœuvre que nous pouvons comprendre – d'un peu plus d'une centaine de postes vacants. Or ce qui est visé par les 23 amendements déposés par le groupe démocrate-chrétien – et que nous allons évidemment suivre – c'est une quarantaine de postes et non pas la totalité des postes. En effet, ces différents amendements font la différence entre les postes réellement vacants à court terme, qui correspondent aux besoins de l'administration et à votre besoin de marge de manœuvre, Messieurs du Conseil administratif, et les postes qui sont vacants depuis de nombreuses années et qui, à l'évidence, servent à la création de postes déguisée – je m'excuse de vous le dire, mais c'est la réalité!

Voilà quel est l'objet de ces amendements. Je le répète, car c'est important: il s'agit de faire en sorte que l'élasticité dont vous avez besoin ne devienne pas un moyen déguisé, non transparent, de créer des postes.

M. Pierre Losio (Ve). Tant le Conseil administratif que les conseillers municipaux se sont exprimés sur cette problématique des postes vacants, qui fait l'objet d'une longue série d'amendements. Comme l'Alternative a décidé de ne pas entrer en matière sur ce sujet et qu'elle les refusera tous, nous suggérons, pour éviter de terminer à 6 h du matin, de faire un seul vote global sur ces amendements. C'est ce que nous soumettons au bureau, Madame la présidente.

La présidente. Nous vous avons entendu, Monsieur Losio. Je donne la parole à M. Lionel Ricou.

M. Lionel Ricou (DC). J'ai été très content d'entendre le magistrat Patrice Mugny nous expliquer l'utilisation de ces quatre demi-postes, parce que c'est exactement ce que nous voulons éviter. C'est exactement la raison pour laquelle nous souhaitons plus de transparence. La ligne budgétaire indique que ces postes sont destinés à des coordinateurs pour Agenda 21, mais en réalité ces postes sont destinés à une manifestation – «La ville est à vous» – qui bénéficie déjà d'une ligne dans le budget. Le commissaire ou le conseiller municipal qui prend connaissance du budget lit que ces postes sont des postes de coordinateurs Agenda 21, alors qu'en réalité ils sont affectés à une tout autre prestation, qui est «La ville est à vous». Et, en ce qui concerne la subvention de la «La ville est à vous», elle devrait en fait être augmentée de 200 000 francs supplémentaires.

J'ai envie de dire que nous avons eu, grâce à l'intervention de Patrice Mugny, la preuve que nos 23 amendements sont pertinents, car nous savons enfin comment peuvent être utilisés ces postes vacants. En ce qui concerne la proposition de Pierre Losio de voter en bloc les 23 amendements, la démonstration qui vient d'être faite par Patrice Mugny prouve qu'il faut refuser cette proposition, si nous voulons savoir à quoi est affecté chaque poste vacant au sein de l'administration. (*Applaudissements.*)

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Ricou, je ne peux pas laisser dire cela. Vous ne pouvez pas dire aujourd'hui que nous vous avons caché cette manière de faire, alors que cela fait deux ans que nous le faisons. Relisez le *Mémorial* et les procès-verbaux de la commission des finances!

Pourquoi ces postes sont-ils mentionnés sous Agenda 21? Parce que la démocratie de quartier fait partie d'Agenda 21. Agenda 21, c'est aussi bien l'intégration des handicapés ou la démocratie de quartier que le souci de notre environnement. Agenda 21 ne se limite pas à la protection de l'environnement et aux transports, même si c'est très important; elle englobe tout ce qui concerne

l'intégration des personnes. D'ailleurs, lisez le document d'Agenda 21, il est entre les mains de tous les conseillers municipaux! Il est donc juste que ces postes soient prévus pour Agenda 21. Quant à leur utilisation, Monsieur Ricou, cela fait depuis juin 2003 que la chose a été mentionnée dans ce Conseil municipal. Ne me dites pas que vous le découvrez aujourd'hui. Ou alors, excusez-moi, mais vous n'avez pas fait votre travail de conseiller municipal! (*Applaudissements.*)

M. Pierre Losio (Ve). Au sujet du vote global que nous demandons, nous suggérons également de donner une explication sur l'amendement qui va être présenté à la page 5 dont la justification est: «Diminution de la réduction pour postes vacants proportionnelle à la somme des montants des postes vacants supprimés, soit 2 700 000 francs». Il s'agit de diminuer une ligne de moins 4 millions au Service des ressources humaines. Cela mériterait une explication technique de la part des auteurs de l'amendement et également du conseiller administratif en charge des finances.

M. Lionel Ricou (DC). Cette diminution est liée à la suppression des postes vacants. Mais nous avons entendu tout à l'heure, par la bouche de la présidente, que les amendements seraient compensés par les services financiers et je ne vais donc pas entrer dans une explication plus technique. Les services financiers feront une proposition précise liée à ces amendements.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous allons mettre aux voix la proposition de l'Alternative demandant de voter globalement tous les amendements pour les postes vacants. Je donne encore la parole à M. Bonny.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs, ce vote global peut bien avoir lieu si cela fait plaisir à l'Alternative! Mais en aucun cas celle-ci ne peut empêcher un conseiller de redéposer des amendements les uns après les autres. A moins d'une unanimité sur la proposition de l'Alternative, rien ne nous empêchera de redéposer tous nos amendements les uns après les autres. Je ne comprends donc pas très bien la manœuvre de l'Alternative, si manœuvre il y a...

M. Pierre Losio (Ve). Je voudrais rassurer M. Didier Bonny: nous n'avons pas l'intention d'attenter aux droits démocratiques. Nous proposons simplement une solution – puisqu'il semble que sur le principe le vote est acquis – afin d'éviter de

faire 23 votes. Maintenant, si au cours de la journée tel ou tel conseiller municipal veut revenir sur un amendement, il le fera. En l'état, ce n'est pas une tentative d'anesthésier les droits démocratiques...

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je réponds brièvement à la question de M. Losio, qui voulait savoir ce qu'il en était de la somme de 2 700 000 francs. Cette somme représente le total des montants liés aux suppressions de postes vacants.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je reviens sur la demande de voter en bloc ces amendements. Si je comprends bien l'argumentation de M. Losio, les positions sont déjà figées et nous pourrions aussi bien voter le budget en bloc, puisque tout semble déjà décidé... Epargnons-nous alors tous ces travaux!

Si c'est un vote dans ce sens que M. Losio souhaite faire, il est en contradiction complète avec les vertus démocratiques qu'il a pu nous démontrer à plusieurs reprises. Ou alors c'est un vote de pure forme dont on peut faire l'économie!

La présidente. Je mets aux voix la proposition de l'Alternative, à savoir de voter en bloc les 23 amendements du groupe démocrate-chrétien pour la suppression des postes vacants.

Mise aux voix, la proposition de voter en bloc les amendements du Parti démocrate-chrétien est acceptée par 38 oui contre 32 non (1 abstention).

Mis aux voix, les 23 amendements pour la suppression des postes vacants sont refusés par 39 non contre 29 oui.

M. Lionel Ricou (DC). Pour les raisons évoquées par Jean-Marie Hainaut et Didier Bonny, afin de pouvoir avoir une discussion sérieuse, je vais redéposer ces 23 amendements, Madame la présidente.

La présidente. Vous les redéposerez lors du troisième débat, Monsieur Ricou?

M. Lionel Ricou. Non, Madame la présidente, je les redépose maintenant.

La présidente. Bien, je vous prie de les déposer auprès de la cheffe du Secrétariat du Conseil municipal, M^{me} Marie-Christine Cabussat.

Mesdames et Messieurs, étant donné qu'il est 11 h 50 et que nous avons besoin de quelques minutes pour tenir compte de ces amendements, je vous propose d'interrompre dès maintenant notre séance et de la reprendre à 13 h 30.

J'invite les chefs de groupe et les membres du bureau à nous rejoindre à la salle Nicolas-Bogueret.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 11 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4242
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4242
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2006 (PR-425 A/B). Suite du premier débat	4242
4. Propositions des conseillers municipaux	4267
5. Interpellations	4267
6. Questions écrites	4267

La mémorialiste:
Marguerite Conus